Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fusion UBS-SBS: rencontre entre le Conseil d'Etat et les dirigeants de l'United Bank of Switzerland

A la suite de la demande présentée par le Conseil d'Etat auprès de l'UBS et de la SBS dès l'annonce de leur fusion, une délégation du Gouvernement vaudois a rencontré le 16 décembre dernier des représentants des directions générales des deux établissements. Ceux-ci ont fourni des assurances au Conseil d'Etat sur leur disponibilité au service des entreprises vaudoises, sur les effets fiscaux de la fusion, sur le maintien des places d'apprentissage offertes par la nouvelle banque et sur l'information des autorités. En revanche, ils n'excluent pas des licenciements. Le Conseil d'Etat est partiellement rassuré par la teneur des engagements pris.

Les interlocuteurs du Conseil d'Etat ont expliqué que l'opération se trouvant encore aujourd'hui au stade de projet, les décisions de mise en oeuvre ne seront pas prises avant l'année prochaine; elles s'étaleront sur une période de quatre ans.

Les négociations avec les représentants du personnel auront lieu à l'échelon national à propos notamment du plan social, avec le but d'aboutir rapidement à un accord.

Le Conseil d'Etat a pris acte avec regret du fait que les deux banques ne veulent pas renoncer par principe à des licenciements; le nombre estimé de 1800 procède d'une hypothèse maximum. En ce qui concerne les places d'apprentissage, le Conseil d'Etat a pris note que non seulement les contrats en cours ne diminueront pas, mais que l'offre globale sera maintenue à l'avenir.

Le Conseil d'Etat a reçu l'assurance que la nouvelle banque n'allait pas se désengager du secteur des crédits à la clientèle indigène, qui reste un " pilier stratégique " de son activité dans le pays.

Enfin, les deux banques prévoient de négocier avec les autorités un système de lissage de la perte de la matière fiscale qui devrait permettre de réduire l'impact de la diminution de recettes d'impôts liée au coût de la fusion. Une fois ce coût résorbé, les dirigeants de la future nouvelle banque tablent à moyen terme sur une progression des résultats imposables en Suisse. Le Conseil d'Etat veillera à défendre au mieux les intérêts du canton dans la mesure où la clé de répartition entre les cantons sièges et les autres cantons sera rediscutée.

En conclusion de l'entretien le Conseil d'Etat a obtenu l'assurance d'être informé tout au long du processus de mise en oeuvre de la fusion, et cela dans toute la mesure du possible avant que les décisions soient prises.

Le Conseil d'Etat est partiellement rassuré par les engagements pris par les directions des deux banques. Il déplore cependant qu'elles ne veuillent pas renoncer à tout licenciement, et souhaitent qu'elles s'engagent davantage dans l'expérimentation de nouvelles formes de partage du travail dans une perspective de lutte contre le chômage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 1997

M. le Conseiller d?Etat Charles Favre, Chef du DFIN, tél. 021/ 316 20 00 Mme Jacqueline Maurer Mayor, cheffe du Département de l?agriculture, de l?industrie et du commerce, tél. 021/ 316 60 02